



ECOMPAGNIE

Mise en œuvre d'une « déchèterie » Pour les déchets dangereux des professionnels

- Economie Circulaire
- Déchets dangereux
- Centre de collecte et de traitement des déchets

Organisme

- Ecompagnie - ZI La Lézarde
97 232 LE LAMENTIN (Martinique)
- 72 salariés

Partenaires

- ADEME Direction régionale Martinique
- Collectivité Territoriale de Martinique

Coût de l'opération (HT)

605 930 €

Aides d'Etat

Aide ADEME = 181 232,50 €

Bilan en chiffres

Environ 1 200 tonnes d'huiles (moteur) usagées, près de 4 000 tonnes de déchets dangereux

Dates importantes

- Démarrage du projet : 2014
- Mise en service : Octobre 2016

Zone d'apport



Zone d'emportage et de pesée



Contexte et enjeux

Créée en janvier 1999, la société ECOMPAGNIE, filiale du Groupe SEEN, assure avec un personnel expérimenté et qualifié l'exécution des contrats de collecte et de traitement de déchets dangereux dans les Antilles.

Ecompagnie s'est développée au fil des années, en proposant de nouvelles prestations aux industriels, entreprises, artisans et collectivités (mise à disposition de contenants de stockage des déchets, balayage mécanisé, traitement de matières de vidange ...). Elle fait figure de précurseur dans bien des domaines. Elle gère aujourd'hui le seul centre de transfert des déchets dangereux de Martinique.

Souhaitant apporter une solution à la problématique de traitement des petits gisements de déchets dangereux des professionnels, Ecompagnie a lancé en 2014, avec le soutien de l'ADEME, un projet d'aménagement de son site pour l'accueil de ces déchets d'entreprise, avec le concept SOS DECHETS.

Suite à la réalisation d'études approfondies, Ecompagnie entame en 2016 le réaménagement de son site et du centre de transit de la Lézarde pour permettre l'accueil des déchets apportés par les professionnels ciblés.

Au 1er octobre 2016, les infrastructures et équipements ont été installés permettant d'ouvrir le centre aux apporteurs. Ecompagnie débute donc l'exploitation du centre réaménagé par l'intermédiaire de son nouveau service SOS DECHETS.

La nouvelle zone d'apport des déchets est dotée :

- d'un espace de stockage provisoire : stationnement, déchargement et pesée des déchets dangereux
- d'un espace de prétraitement : reconditionnement/regroupement
- d'un petit laboratoire permettant de qualifier les déchets dangereux



Techniques : Identification et classification des déchets, maîtrise des procédures de conditionnement et d'export en respectant la ségrégation des matières, en préparant les plans d'emportage, tout en respectant les règles imposées pour le transport terrestre et maritime de matières dangereuses.

Avantages :

- Enthousiasme des premiers apporteurs ;
- Gains financiers, notamment liés à la collecte des déchets dangereux, désormais faite en interne par chaque entreprise ;
- Meilleure opérationnalité du site ;
- Exploitation par des opérateurs spécialisés dans la gestion des déchets et les risques chimiques.

Impacts environnementaux :

Rejet dans l'air : aucun.

Rejet dans l'eau : maîtrisé par les systèmes de traitement du site.

Déchets générés : réemploi de cubitainers de 1000 litres ayant servi à l'approvisionnement de matières premières par les industries locales, pour l'export de certains déchets dangereux.

Aspect paysager : Zone sensible en bord de mangrove - intégration au paysage par une fresque.

Risques techniques :

Encombrement de l'entrée et de la voie extérieure : maîtrisé via la prise de rendez-vous journalière

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/EAS
- Le site internet de l'ADEME en Martinique : www.martinique.ademe.fr
- Le site internet de Ecompagnie www.ecompagnie.com ou www.sosdechets972.com

CONTACTS

- Ecompagnie
M. EDERIQUE, Directeur
Tél : 05 96 30 04 03
- ADEME Direction régionale Martinique
M. LACROIX - ingénieur
Tél : 05 96 63 51 42

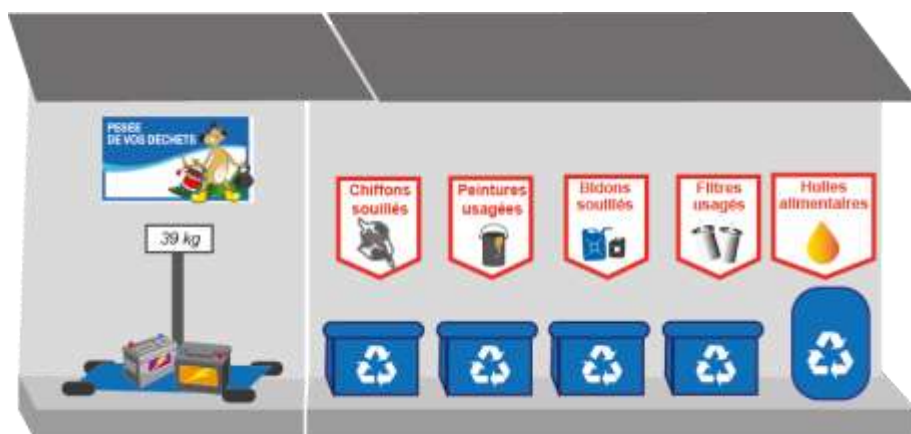
Visite possible :

sur rendez-vous uniquement

Résultats

Conditions d'exploitation :

- Les déchets dangereux sont acheminés, dans la limite des quantités autorisées par l'ADR, par l'entreprise détentrice des déchets, jusqu'au site d'Ecompagnie.
- Les déchets sont vérifiés et pesés par type par un opérateur d'Ecompagnie. Des opérations de prétraitement sont ensuite effectuées.
- Une ségrégation et un stockage des déchets selon leur nature sont réalisés sur le site avant export.
- Selon les quantités apportées sur le site, les déchets sont chargés dans des conteneurs ou tankteurs maritimes pour élimination dans les centres de traitement agréés en France ou en Europe.



Capacité maximale de stockage :

- 50 tonnes de déchets dangereux en quantité dispersée
- 300 tonnes d'huiles usagées (hydrocarbure liquide, huile de moteur usagée, huile de friture usagée)

Témoignage du directeur: Mario EDERIQUE

« L'idée de la déchèterie professionnelle est née de la demande des clients qui souhaitent avoir plus de liberté et faire des économies afin de mieux travailler au quotidien et gérer plus facilement leurs déchets. Avec le soutien de l'ADEME et de la Collectivité Territoriale de Martinique, nous avons pu réaliser les études nécessaires et investir pour faire évoluer notre outil d'exploitation. L'ensemble du personnel a acquis de nouvelles compétences et le démarrage de l'apport volontaire, par ce projet, se présente comme une innovation réussie pour la société. »

Facteurs de reproductibilité

Cette initiative, simple mais novatrice, peut être reproduite par d'autres centres de transferts de déchets dangereux. Il convient néanmoins de vérifier, voire d'adapter l'autorisation réglementaire ICPE.